



**AIDE FINANCIÈRE COMMUNALE POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO  
À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE OU NON OU D'UNE TROTTINETTE ÉLECTRIQUE  
ANNÉE 2023**

*Fiche contact et attestation sur l'honneur*

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Adresse Email\* : .....

Numéro de téléphone\* : .....

Je déclare sur l'honneur :

- être résident(e) de la ville de Denain,
- être majeur(e),

\*Ces données sont facultatives mais permettent une meilleure instruction de votre dossier.

**Documents à fournir afin de  
bénéficier de l'aide financière  
communale 2023 :**

- Une copie du courrier de la communauté d'agglomération attestant l'octroi de l'aide intercommunale,
- Une copie de la facture de l'équipement acheté,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Un RIB.

Les documents peuvent être envoyés par mail à l'adresse suivante :  
[dev.durable@ville-denain.fr](mailto:dev.durable@ville-denain.fr)

La ville de Denain protège vos données :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et papier, placé sous la responsabilité du Maire de la Ville de DENAIN (Hôtel de Ville, 120 rue de Villars B.P.50213 – 59723 DENAIN CEDEX) et permettent d'instruire votre dossier afin de bénéficier de l'aide financière concernant l'acquisition de vélos, vélos électriques ou trottinettes électriques.

Les données ainsi collectées sur la base légale du contrat et du consentement sont conservées pour une durée de 3 ans après instruction et les destinataires de ces données sont : la ville de DENAIN et le Trésor Public.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et renforcée par le « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en fonction du type de données et de la base légale du traitement.

Vous pouvez exercer ce droit en vous rapprochant du Délégué à la Protection des Données de la commune. Par mail : [dpo@ville-denain.fr](mailto:dpo@ville-denain.fr), par téléphone : 03.27.23.59.59, ou par courrier : DPO Ville de Denain 120 rue de Villars B.P. 50213 – 59723 DENAIN CEDEX.

Le  
Signature,

*Direction Transition Environnementale*

Hôtel de Ville  
03.27.23.59.59.  
[www.ville-denain.fr](http://www.ville-denain.fr)  
BP 50213 – 59723 DENAIN CEDEX

